



BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL N° 49



LE MOT DU MAIRE

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous pour la dernière fois sous cette forme pour vous présenter mes meilleurs vœux pour 2026, avec ce que cette nouvelle année comporte d'espérances, de souhaits et de projets, individuels et collectifs.

Mes souhaits de bonne année, de bonne santé, de réussite dans les projets vont à chacun de vous, à vos familles, ainsi qu'à l'ensemble de la population de notre village, avec une pensée toute particulière pour celles et ceux qui nous ont quittés l'année dernière.

L'échéance des élections municipales, à venir dans quelques semaines, est un évènement déterminant pour la vie de nos communes. Les règles établies font que je ne peux évoquer ici le bilan de la mandature, détaillé d'ailleurs dans les numéros précédents de votre bulletin municipal. Mon désir est celui d'un moment démocratique, dans le respect de chacun, permettant à tous de s'exprimer et de débattre.

L'équipe municipale reste pleinement engagée dans ses missions, et nous entendons poursuivre ce travail avec la même détermination jusqu'au terme de notre mandat.

Mes remerciements pour ces six années iront aux élus du conseil municipal ainsi qu'aux acteurs des associations présentes dans notre commune. Leur engagement, leur énergie et leur dévouement au service de la population constituent une véritable richesse collective, essentielle à l'intérêt général et jouent un rôle majeur dans la vitalité du territoire.

Bonne année à tous.

François Reymann



SOMMAIRE

Le mot du Maire 1

Sommaire 2



VIE MUNICIPALE

Informations municipales 3/4

Procès-verbaux des Conseils Municipaux 5/6

Le village se souvient de Janine 6



INFORMATIONS DIVERSES 7/8



LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine

Du côté des Amis de Lugagnac 9/10



LES PAGES RECREATIVES

Maxime : le Pont Valentré 10/12

Yaël : le ski-joëring 12

Jeux : corrections du n°48 13

Vos photos souvenirs de l'automne 13/16

Mairie de Lugagnac

Tél : 05 65 24 30 91

Mail : mairie.lugagnac@orange.fr

Site internet : <https://www.lugagnac46.fr>

Panneaupocket : <https://panneaupocket.com>



Vœux du Maire et galette des Rois - 11 janvier 2026



Comme chaque année, à l'occasion des Vœux du Maire, nous nous sommes retrouvés nombreux pour déguster la galette offerte par la municipalité.

Un moment convivial avec ci-contre les têtes couronnées d'un jour.



À vos neurones : Le MemoClub fait sa rentrée 2026 !



C'est avec un grand plaisir que nous vous annonçons la reprise du MemoClub, pour cette nouvelle année 2026 !

Comme toujours, ce sont Martine et Stéphanie qui seront vos guides pour animer ces séances placées sous le signe de la convivialité et de la gymnastique cérébrale.

Qu'est-ce qu'on y fait ?

Pas de panique, il ne s'agit pas de retourner à l'école ! Le MemoClub, c'est avant tout un moment de détente pour stimuler sa mémoire à travers des jeux ludiques, des exercices de logique et de mémorisation, toujours autour d'échanges sympathiques. Que vous veniez pour entretenir vos réflexes ou trouver des astuces pour votre mémoire, tout le monde est le bienvenu.

Informations pratiques :

L'atelier reprendra cette année à son format et aux horaires habituels : un atelier de 1h30 par mois. Nous rappelons que l'atelier, porté par la mairie, est entièrement gratuit pour tous les habitants de Lugagnac.

Attention : Bien que l'atelier soit ouvert à tous, les places sont limitées pour garantir la qualité des échanges. Ne tardez pas trop à vous inscrire !

Comment s'inscrire ?

En récupérant un bulletin d'inscription à la Mairie (les mardis et jeudis matin).

Le rendez-vous de rentrée :

La **première séance** aura lieu le **samedi 7 février** de 16h à 17h30, à la Salle des Fêtes.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 06 26 10 52 46 (*merci d'appeler uniquement le soir ou les week-ends*).

On a hâte de vous retrouver pour faire chauffer les méninges dans la bonne humeur !

Stéphanie Agrech

Martine Montagné



Comme chaque fin d'année, vos élus se sont rendus chez les aînés du village, âgés de 80 ans et plus, pour leur remettre leur colis de Noël. Ils étaient 17 cette année à recevoir ce colis composé de gourmandises salées et sucrées. Toujours un moment de plaisir tant pour les destinataires des colis que pour vos élus.



Journée citoyenne du 18 octobre 2025

Un grand merci aux volontaires nombreux qui ont participé à cette matinée, ce qui a permis

- de débroussailler le lavoir,
- de réaliser les plantations sur le chemin des Adrets, destinées à masquer le hangar et la citerne.

Comme à l'accoutumée le repas partagé sous un grand soleil a été très apprécié.

TRAVAUX



Voirie - goudronnage

Les chaussées de la Route du Barry depuis l'entrée du village jusqu'à la Place Louis Malle ainsi que la Rue du Lavoir ont été goudronnées. Le gravier sera aspiré avant la réception des travaux.

Ailes du moulin : un devis de démoussage et traitement par nacelle et drone a été accepté. La présence de la nacelle permettra d'expertiser la partie inférieure d'une des ailes qui est plus abimée et de solutionner ce problème.

Salle des Fêtes : le sol en carrelage sera remplacé par des dalles en linoléum clipsables. Les peintures des murs et plafonds vont être refaites dans la cuisine et la partie sanitaires. Des rideaux occultants seront posés pour améliorer le visionnage sur l'écran mural.

Cloches de l'église : le mécanisme victime de son grand âge (31 ans) a été remplacé.

Hangar municipal : les travaux d'installation électrique sont terminés.



DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST

Les mardis matin à compter du 3 février 2026 et dans la limite du stock disponible, le compost des composteurs collectifs installés entre la salle des fêtes et l'église sera mis à disposition des administrés entre 10 h et 12 h.

Si vous êtes intéressé(e) merci de contacter la mairie au 05 65 24 30 91 (en cas d'absence du secrétariat, merci de laisser un message, on vous rappellera pour connaître la date et l'heure que vous aurez choisies)

Important : Pensez à venir avec un contenant.



Procès-Verbaux des réunions du Conseil Municipal

Procès -Verbal - Réunion du 24 septembre 2025

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNÉ, Norbert FLACONÈCHE, Vincent LAGARRIGUE, Laurence MARY, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 juin 2025 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité,

II. Délibérations :

II-I – Délibération N°1 - URBANISME – PLUi – Modification simplifiée du règlement intérieur

Ce projet a été débattu en Conseil communautaire. Il a pour objet de corriger certaines règles ou contraintes qui n'étaient pas en cohérence avec des réalités locales d'urbanisme (par exemple la couleur des volets, la hauteur de murs...). Ce projet n'impacte pas le fond du règlement ; il a pour but de rendre le PLUi plus aisément applicable pour l'ensemble des intervenants politiques, administratifs et les administrés. Il est soumis à l'approbation des Conseils municipaux des communes regroupées au sein de la CCPLL puis sera communiqué aux personnes publiques associées pour avis.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-II – Délibération N°2 - URBANISME – PLUi – Modification simplifiée du règlement du règlement graphique

Ce projet de modification concerne exclusivement quelques communes : Beaugard, Concots, Esclauzels, Limogne, Montdoumerc, Saint Martin Labouval.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-III – Evolution statutaire du personnel communal

Le Maire informe les élus de l'achèvement de la rédaction des LDG (Lignes Directrices de Gestion des ressources humaines) valables de 2025 à 2030. Les LDG, obligatoires pour chaque commune, quelle que soit sa taille, ont pour objet de déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Délibération N°3 – Service technique : création d'un poste pour un emploi permanent

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°4 – Service administratif : création du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Les délibérations N°3 et N°4 sont adoptées à l'unanimité

Le terme de création ne signifie pas un emploi supplémentaire mais une évolution du personnel communal dans sa fonction.

II-IV – Salle des Fêtes – Demande de Fonds de concours auprès de la CCPLL

Après échanges sur les travaux à engager ce sujet est reporté au prochain Conseil.

II-V- Budget : admission des non-valeurs pour les créances de faibles montants

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III. Information et discussions :

Journée citoyenne : initialement programmée pour le 25 octobre elle est avancée au 18 octobre. L'information sera distribuée en même temps que le bulletin chez tous les habitants.

IV – Questions diverses

IV-I - Litige de facturation avec la FDEL : point sur la situation

La FDEL a été informée de la décision du Conseil municipal du 20 juin de refuser la hausse tarifaire appliquée en contradiction avec les termes de la convention signée pour la tranche I des travaux d'enfouissement des réseaux. Aucune réponse n'a été apportée pour le moment. Au contraire, la facture contestée a été déposée pour paiement. Il est décidé d'écrire au Président de la FDEL pour lui signifier les raisons de notre rejet de cette facture.

IV-II – Bien sans maître : point sur le dossier

A ce jour personne ne s'est manifesté en qualité d'héritier. Si tel est toujours le cas le 21 janvier 2026, le Maire pourra prendre un arrêté d'incorporation du bien dans le patrimoine communal. Il s'agira ensuite de décider du devenir de ce bien dans l'intérêt de la commune.

IV-III – Critères d'attribution de subventions municipales aux associations du village

Il existe 4 associations : Le Rallye de la Garenne (*association des chasseurs*), l'Association Foncière Pastorale, les Amis de Lugagnac, Le Petit Chœur de Lugagnac.

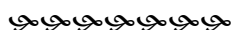
Les demandes de subventions doivent faire l'objet au préalable d'une demande écrite (si possible en début d'année) détaillant le projet, qui doit avoir un intérêt direct pour le village et ses habitants. Elles doivent être cohérentes avec les statuts de l'association porteuse du projet et comporter un plan de financement détaillé. Elles seront présentées pour avis au Conseil municipal dans le cadre de l'élaboration du budget.

IV-IV – Hangar municipal

A l'étude, les possibilités d'aménagement du hangar pour y abriter à la fois la tractopelle et le véhicule de service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

La date du prochain conseil sera fixée prochainement.



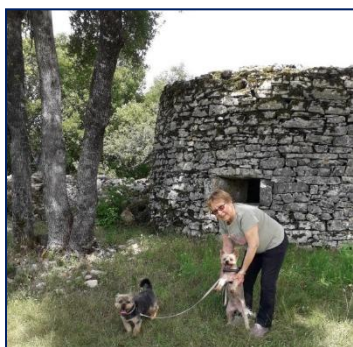
Le village se souvient de Janine

Pour nous elle s'appelait Janine, toujours gaie, souriante. Mariée à Lucien Burg, elle devient la cheville ouvrière de la famille, avec la tenue du restaurant et du café.

C'est là que tous les jeunes du village alors nombreux et parfois les moins jeunes se rencontraient. Elle cuisinait tout particulièrement pour les réveillons du nouvel an, les fêtes, et les mariages.



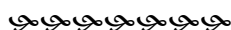
Elle a élevé ses enfants, Régine, Joselyne, Evelyne, Véronique, Marie-Lyne, et Patrice (Patou). Au début de sa vie à Lugagnac elle a aussi assumé la fin de vie difficile de ses beaux-parents, Augusta et Cyprien. Quelques temps après, elle recueilli Hubert, frère d'Augusta qui vivait aussi à Lugagnac.



Elle a été toute sa vie au service des autres avec sa bonne humeur. Tous gardent au fond d'eux de très beaux souvenirs de l'époque du restaurant où régnait une ambiance conviviale et où on pouvait déguster de bons plats traditionnels locaux. L'accueil était toujours chaleureux, tous les moments passés étaient de bons moments.

Janine restera dans nos mémoires et dans celle du village.

Témoignages recueillis auprès d'habitants de Lugagnac.



En ce mois de janvier, une des doyennes de Lugagnac a tiré sa révérence quelques semaines avant de fêter son 90ème anniversaire ! Madame Marie Burg, plus connue sous le nom de Jeannine, était notre "petite" (par sa taille) voisine comme nous aimions l'appeler. C'est en 2011 que sous une pluie battante Jeannine a tambouriné à notre porte, elle nous ramenait "Popol", un coq que nous avions en résidence le temps de notre séjour estival et qui s'était échappé. Depuis ce jour, des liens amicaux se sont noués et avec son ami Roland, dit "Chocolat", Jeannine était devenue la gardienne de notre "paradis lotois". Nous quittions notre maison le coeur léger, nous savions que si une tuile s'envolait ou un volet s'ouvrait Jeannine nous préviendrait. C'est aussi grâce à elle que nous retrouvions nos bégonias & autres oeillettes en bonne forme après l'hiver parce que Jeannine en avait pris soin pendant notre absence. Nous avons eu le plaisir de goûter ses délicieux pâtés et de mettre en pratique ses bons conseils de jardinière, elle qui avait la main verte et une si jolie cour ornée de tant de fleurs et arbustes dont elle adorait prendre soin.

C'est avec tristesse que nous avons appris son départ qui laisse un grand vide à la Capelette !

Témoignage de Guy & Laure.

INFORMATIONS DIVERSES

Message de ALL'Fibre à l'intention du Maire de Lugagnac et transmis aux habitants du village :

Transition vers la fibre

Dans le cadre de la Délégation de Service Public du réseau ALL'Fibre, nous avons pour mission de vous informer de l'évolution du Très Haut Débit sur votre commune et de vous accompagner dans la transition de l'ADSL vers la fibre de vos administrés.

Le passage du cuivre à la fibre : une échéance importante à anticiper. La fermeture commerciale du réseau ADSL aura lieu le **31 janvier 2026**. La fibre prend la relève !

ALL'Fibre vous accompagne dans cette démarche. Nous restons engagés à vos côtés pour faciliter l'adoption de la fibre par les habitants concernés par cette transition.

Pour en savoir plus : contact.axtd@alliancetreshautdebit.fr

Quelques informations sur le taux de logements de Lugagnac équipés de la fibre.





FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

FORMATION PAR L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DU LOT

UNION DÉPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS LOT

85€ PAR PERSONNE

FORMATION PSC

DURÉE DE 7H



PLAIES



MALAISES



HÉMORRAGIES



ALERTE PROTECTION



OBSTRUCTIONS

PERTE DE CONNAISSANCE



ARRÊT CARDIAQUE





TRAUMATISMES



BRÛLURES

LE 07/02/26 À LA CASERNE DES POMPIERS DE CATUS 9H-17H
 LE 07/03/26 À LA CASERNE DES POMPIERS DE SALVIAC 9H-17H
 LE 21/03/2026 À LA CASERNE DES POMPIERS DE MONTCUQ 9H-17H
 LE 04/04/2026 À LA CASERNE DES POMPIERS DE CAJARC 9H-17H

INCRPTIONS PAR MAIL : secourisme@udsp46.fr
 OU PAR TEL : 05.36.04.03.82
 OU SUR unions-pompiers.fr



LIMOGNE EN QUERCY CAMPAGNE D'HIVER 2025-2026

Distribution tous les 15 jours (semaines paires)
 Lundi après-midi de 14h00 à 16h30
 Mardi matin de 09h00 à 11h30

JANVIER
 Lundi 05 / Mardi 06
 Lundi 19 / Mardi 20

FEVRIER
 Lundi 02 / Mardi 03
 Lundi 16 / Mardi 17

MARS
 Lundi 02 / Mardi 03
 Lundi 16 / Mardi 17

CONTACT : 06 76 24 61 46



LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine



Ce dernier quart d'année a donné l'occasion de se retrouver à plusieurs reprises et de mener aussi des actions spécifiques, comme le balisage des chemins.

Grâce à une météo propice **les randonneurs** ont continué à explorer de nouveaux sites. Le groupe est ouvert. N'hésitez pas à le rejoindre.

Le boulodrome, désormais presque de compétition grâce à son nouveau terrain et à un éclairage adapté, a accueilli jusque tardivement dans la saison les amateurs de plus en plus nombreux, favorisant le lien et la convivialité.

Le 31 octobre, les rues de Lugagnac ont été sillonnées par une bande de petits et moins petits garnements magnifiquement grimés et costumés aux couleurs d'**Halloween**, qui ont frappé aux portes des maisons. Ils étaient très attendus et sont repartis de chaque escale avec des paniers bien remplis de sucreries. Quel plaisir de voir cette petite classe déambuler gaiement dans le village.

Le 1^{er} novembre, au tour des adultes de se retrouver avec au programme :

- **La journée pain** qui a démarré aux aurores pour préparer la pâte puis faire cuire les très nombreux pains destinés à satisfaire les commandes passées au préalable par les habitants et à accompagner le repas noix et châtaignes du soir. Le four à pain n'a pas désempilé de visiteurs curieux de voir s'opérer la magie de cette fabrication.
- **Le repas du soir** a réuni beaucoup de monde, la salle des fêtes était comble. Le menu simple mais savoureux a satisfait les convives. L'ambiance était des plus chaleureuses, des liens se sont tissés avec de nouveaux habitants et chacun est reparti heureux d'avoir pu partager ces bons moments.

Le 14 décembre le goûter des enfants a réuni de nombreuses familles avec enfants et petits enfants. Fred Camaret avait dressé un charmant décor pour narrer un conte très apprécié des petits comme des grands. Un goûter copieux et savoureux attendait tous les participants, suivi de la distribution des jouets aux enfants par le Père Noël et de petits présents aux adultes qui ont tous respecté la consigne en apportant chacun un cadeau d'une valeur maximum de 5 €. Personne n'a été oublié. Un très bon moment partagé.

Le 31 décembre, dernière festivité de l'année, le repas du Réveillon. 34 personnes étaient inscrites à ce repas. Le menu, copieux et gourmand a satisfait les papilles. L'ambiance, entre échanges autour des tables et musique était festive et chaleureuse. Cette initiative a permis de réunir des personnes, isolées ou non, désireuses de vivre collectivement ce moment d'entrée dans une année nouvelle.

Merci aux nombreux bénévoles

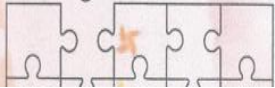

Un grand bravo et un immense merci à tous ceux qui, toute l'année, avec énergie et bonne humeur, consacrent une partie de leur temps à préparer puis réaliser toutes ces manifestations et ensuite tout remettre en ordre. Merci aussi à ceux, habitants du village ou adhérents venus d'ailleurs, qui donnent un coup de main, prêtent du matériel et permettent au village de maintenir sa tradition de retrouvailles conviviales. De nouveaux adhérents nous ont rejoints cette année et nous espérons les avoir longtemps à nos côtés.



De nouveaux volontaires sont toujours les bienvenus. Leur investissement même occasionnel est indispensable pour pouvoir assurer tout au long de l'année les manifestations programmées.

Même si vous ne pouvez donner de votre temps, vos observations, vos suggestions sont essentielles non seulement pour faire évoluer les actions déjà existantes mais aussi pour en créer de nouvelles. Nous sommes à votre écoute. En 2026, franchissez le pas et contactez-nous.

A G E N D A

1er trimestre 2026	2 ^{ème} trimestre 2026
 <p style="color: purple;"><i>Dimanche 29 mars à 14h00</i> Concours de PUZZLE <i>Salle des Fêtes</i></p>	 <p style="color: purple;"><i>Jeudi 14 mai</i> VIDE-GRENIERS TALENTS</p>
	<p style="color: orange;">3^{ème} trimestre 2026 <i>18/19 juillet : Fête votive</i></p>

Les activités régulières

Randonnée : chaque premier samedi du mois.
Départ devant l'église à 09h00.

Pétanque : reprise aux beaux jours.

LES AMIS DE LUGAGNAC - Contacts :

Courrier : boîte aux lettres de la Mairie
 Courriel : amisdelugagnac@gmail.com
 Tél : 07 49 10 42 09

N'hésitez pas à consulter la page des Amis de Lugagnac sur le site de la Mairie :
 « <http://www.lugagnac46.fr/les-amis-de-lugagnac> »



LES PAGES RÉCRÉATIVES



Maxime vous propose un retour vers le passé avec l'histoire du PONT VALENTRE



Le Pont Valentré, surnommé aussi « pont du Diable », est un pont fortifié en pierre qui enjambe le Lot à l'ouest de Cahors. Sa construction s'inscrit dans un contexte à la fois commercial et militaire : au début du XIV^e siècle la ville souhaite créer un nouvel axe est-ouest et renforcer ses défenses face aux tensions régionales (qui précéderont la Guerre de Cent Ans). La décision de bâtir le pont est prise par les consuls en 1306 ; la première pierre est posée le 17 juin 1308 et les travaux s'achèveront en 1378.



Organisation et durée des travaux

La durée des travaux (environ soixante-dix ans) s'explique par l'ampleur du projet, les interruptions (manque de ressources, épidémies, aléas politiques et financiers) et la technique de construction médiévale, fondée sur un savoir-faire artisanal lent mais précis. Le chantier mobilisait des maîtres-maçons, des tailleurs de pierre, des charpentiers pour les échafaudages et ponts temporaires, des forgerons (outillage, crampons, clous) et des équipes pour le transport des matériaux (rivières, chariots).

Les consuls et le chapitre* local assuraient le financement par péages, taxes et contributions communales.

(*)Dans la tradition catholique,

Le **chapitre** d'un ordre ou d'une congrégation religieuse est l'assemblée des religieux, clercs, frères ou religieuses, réunie dans des conditions et pour des raisons définies par la règle.

Matériaux et principes architecturaux

Le pont est construit en pierre taillée (parois d'ashlar) : blocs de calcaire local débités et ajustés pour former des arcs ogivaux gothiques, piles massives et voûtes. Le parti architectural est celui d'un pont-forteresse : six arches ogivales successives (chacune d'environ 16,5 m de portée) reposent sur des piles munies d'avant-becs aigus

permettant de briser le courant et réduire l'érosion. Les piles reposent sur des fondations posées dans le lit du Lot — réalisées au moyen de batardeaux en bois et d'assèchement partiel du secteur de travail — technique courante pour les grands ouvrages maçonnés médiévaux.

Disposition défensive : tours et châtelets

Un des traits marquants est la présence de trois tours carrées élevées au-dessus des piles centrales et du côté oriental, surmontées de créneaux et de mâchicoulis. À l'origine, le pont était barré par des châtelets et des herse(s) aux deux extrémités, permettant de contrôler l'accès et de faire payer le passage. Ces éléments militaires transforment le

pont en point de contrôle stratégique : les tours servent de guérites, de plateformes de tir et de stockage. L'ensemble donne au Pont Valentré l'allure d'une petite forteresse linéaire, adaptée à la défense fluviale et à la protection de l'entrée ouest de Cahors.

Restauration (source ACTU LOT – 26/01/2020)

Lors de la restauration du pont en 1879, l'architecte Paul Gout fait immortaliser cette légende par une pierre sculptée représentant le diable tentant d'arracher la pierre du pont mais n'y parvenant pas. La tour est toujours connue sous le nom de « Tour du diable ». Après une ardeur sans pause, le vent tourne. La construction du nouveau pont traîne en longueur. Les Quercynois se font même à l'idée de voir le travail abandonné. Las de sortir l'argent de la bourse, les seigneurs crient à la tromperie. La colère prend de l'ampleur dans la ville mécontente. Jugeant que le maître d'œuvre n'était plus l'homme de la

situation, les consuls choisissent un nouveau maçon en lui faisant comprendre qu'il se devait d'achever et vite ! Maçons, charpentiers, terrassiers accomplissent chacun de leur côté, un travail remarquable. C'était sans penser aux crues du printemps. La rivière charrie des eaux rouges emportant chaussées et barrages, semant terreur et désolation sur son passage. À voix basses, on parle de sorcellerie, d'influences maléfiques diaboliques. On envoie en procession des hommes d'Église pour déposséder ce lieu qui semble maudit.

La légende du diable

Le génie humain est souvent sans limite, mais il se trouve parfois confronté à des difficultés imprévues. Pour les surmonter, certains ont recours à des alliances peu recommandables et n'hésitent pas à vendre ce qu'ils ont de plus précieux : leur âme.

Commencé en 1308, la dernière pierre du pont ne sera posée que 70 ans plus tard ! Désespéré par « ce temps perdu », l'architecte sollicite le diable pour l'aider à terminer l'ouvrage, en échange de quoi il lui abandonnerait son âme en guise de paiement.

Mais lorsque le pont est presque terminé, l'architecte joue un tour au malin en le convoquant à nouveau et en lui ordonnant de remonter de l'eau au sommet de la tour centrale, à l'aide d'un tamis. N'y parvenant pas malgré ses efforts, le diable ne peut pas tenir son engagement d'achever l'ouvrage. En conséquence, l'architecte sauve son âme. Furieux, Satan revient chaque nuit arracher la dernière pierre du pont que les maçons ont mis en place.



Lors de la restauration du pont en 1879, l'architecte Paul Gout fait immortaliser cette légende par une pierre sculptée représentant le diable tentant d'arracher la pierre du pont mais n'y parvenant pas. La tour est toujours connue sous le nom de « Tour du diable ».

De nos jours : Symbole de la ville de Cahors, le pont Valentré, remarquable exemple de l'architecture militaire du Moyen-Âge, est l'un des plus beaux ponts médiévaux d'Europe.

Inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, le pont Valentré est aujourd'hui le monument le plus visité du département du Lot où un curieux personnage, diablement attachant, a élu domicile...



Après son texte « Sauvons les oiseaux du Lot » publié dans le précédent bulletin, Yaël vous propose, avec son amie Céleste, de découvrir une activité insolite, le **ski-Joëring**.

faire du ski à cheval (ou du cheval à ski)



ski-joëring (source canva)

Originaire de Scandinavie et popularisé au début du 20e siècle par les Anglais aux Jeux olympiques de Saint-Moritz, en Suisse, le ski-joëring (du norvégien : ski attelé) s'est relancé il y a une vingtaine d'années dans les Alpes.

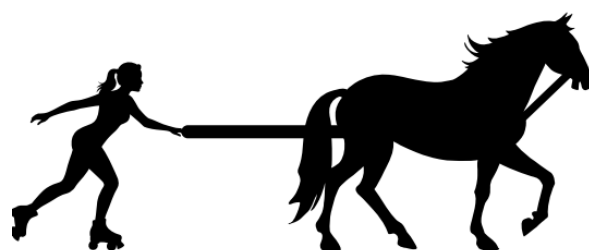
Avant, c'était un moyen de transport : pour se déplacer, les scandinaves chaussaient des skis et se faisaient tracter par des rennes, avant de les remplacer par des chevaux, plus puissants et plus rapides.

Maintenant, c'est un loisir. Vous pouvez en faire même si vous n'êtes pas cavalier : cette discipline équestre, qui combine cheval et glisse, peut être pratiquée à partir de 7/8 ans par ceux qui ont leur première étoile, les exigences pouvant varier d'un club hippique à l'autre. A tester cet hiver, même si il vaut mieux être en montagne !

Dans nos campagnes, où il n'y a pas assez de neige, nous pouvons en faire toute l'année en roller : on parle alors de roller-joëring.



ski-joëring (source canva)



roller-joëring (source canva)



VOS JEUX

Résultats du n° 48

1/ Enigmes et casse-têtes :

① L'équipe de hockey

Le total de l'équipe était de $11 \times 22 \text{ ans} = 242 \text{ ans}$. Maintenant la moyenne est de $10 \text{ joueurs} \times 21 \text{ ans} = 210 \text{ ans}$. La différence entre les deux est de $242 - 210 = 32 \text{ ans}$

② l'héritage du concessionnaire automobile

L'oncle ajoute sa propre voiture à l'héritage. Ainsi, il y a 18 voitures à diviser. Samuel obtient la moitié, soit 9 voitures, Xavier obtient $1/3$ de 18, soit 6 voitures. Felix obtient $1/9$ soit 2 voitures. Cela fait un total de $9+6+2 = 17$ voitures. Puis l'oncle reprend sa propre voiture.

③ **Le chiffre recherché** : La somme de chaque ligne et de chaque colonne est égale à 15. Il y aura donc un 8 à la place du point d'interrogation.

④ **La maion d'étudiants** : le cinquième ami joue aux échecs contre Inès.

⑤ **Le résultat du calcul** : en retournant le papier à l'envers, le résultat est $68199 + 19969 = 88168$

2/ Quiz sur les mots oubliés

- Que signifie « inefable » : Qui ne peut être exprimé par des mots
- Que désigne « alacrité » : Vivacité et entrain
- Que signifie « ubiquité » : Capacité d'être présent en plusieurs lieux en même temps
- Qu'est-ce qu'un « paltoquet » : Un individu prétentieux et insolent
- Que signifie « anachorète » : Un ermite vivant dans la solitude
- Que signifie « logorrhée » : Un flot de paroles incessant

VOS PAGES PHOTOS DE L'AUTOMNE 2025

18 octobre : Journée citoyenne



Plantations
Chemin des Adrets



Entretien du Lavoir



Repas partagé

31 octobre **HALLÖWEEN**

Petits et plus grands dans les startings-blocks pour la chasse aux bonbons



Les enfants, en tenue de circonstance, ont déambulé dans le village. Ils étaient attendus dans les maisons et ont été très gâtés.



1er novembre : Soirée noix et châtaignes

Les activités préparatoires avec la décoration de la salle, très appréciée des convives.



Les marmitons en pleine action



Les convives en pleine dégustation



Les randonnées de l'automne et du début de l'hiver

Le 15 novembre : Paysages de rêve du côté de Larnagol avec Gilles pour accompagnateur.



Le 3 janvier, sur le circuit rouge de 7 km.





GOUTER DE NOEL



31 décembre : Quelques souvenirs du Réveillon



L'heureuse gagnante de la loterie.



Le Comité de Rédaction de l'Echo des Cazelles, bulletin de liaison de la Mairie de Lugagnac, remercie toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro.